

Participants			Présents	Excusés
<b>BARRE</b>	<b>Florence</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>		<b>X</b>
<b>BEGIN</b>	<b>Micheline</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>BENOIT</b>	<b>Patrick</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>BILLOTTE</b>	<b>Vincent</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>BINOIS</b>	<b>Monique</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>BONTANT</b>	<b>Jocelyne</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>BOUTIN</b>	<b>François</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CANIVET</b>	<b>Claudine</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CAPELLE</b>	<b>Jean-Lionel</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CARLIER</b>	<b>Guenaëlle</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CHARON</b>	<b>Jean-Jacques</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CHAVANES</b>	<b>Amélie</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>CLOUS</b>	<b>Alexandre</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>DE FORTESCU</b>	<b>Nicolas</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>DUFLOT</b>	<b>Aline</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>FOURNET</b>	<b>René</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>FRABOULET-MIANNE</b>	<b>Rodrigue</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>GALLIENNE</b>	<b>Alain</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>GASTIN</b>	<b>Valérie</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LAINEL</b>	<b>Christiane</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LAMENDOUR</b>	<b>Nathalie</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LEBIGOT</b>	<b>Guy</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LEBOURGEOIS</b>	<b>Martine</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>		<b>X</b>
<b>LECOUTURIER</b>	<b>Yves</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LEFEVRE</b>	<b>Hélène</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LEHUEDE</b>	<b>Jean-Michel</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>		<b>X</b>
<b>PETIBON</b>	<b>Michel</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>RICHARD</b>	<b>Daniel</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>ROCHAS</b>	<b>Denis</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>		<b>X</b>
<b>ROSSOLIN</b>	<b>Isabelle</b>	<i>Conseillère de quartiers</i>		<b>X</b>
<b>ROYERE</b>	<b>Lucien</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>SIMON</b>	<b>Patrice</b>	<i>Conseiller de quartiers</i>	<b>X</b>	
<b>LEBOUCHER</b>	<b>Aurore</b>	<i>Ville de Caen</i>	<b>X</b>	
<b>TURINA</b>	<b>Mathilde</b>	<i>Ville de Caen</i>	<b>X</b>	
<b>ROCHEFORT</b>	<b>Emilie</b>	<i>Conseillère municipale</i>	<b>X</b>	

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Rappel du cadre de l'appel à projets du budget participatif
2. Présentation et vote du projet coup de cœur du conseil de quartier
3. Présentation du projet inter-quartiers proposé en 2022
4. Les prochains rendez-vous

## 1 – RAPPEL DU CADRE DE L'APPEL A PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF

### 1.1 DEPOT DES PROJETS DU 4 SEPTEMBRE AU 4 DECEMBRE 2021

Les projets doivent respecter les critères suivants :

- Relever de l'intérêt général
- Être compatibles avec les grands projets caennais en cours et à venir
- Être localisés sur le territoire et le patrimoine communal caennais
- Être techniquement réalisables
- Ne pas dépasser 400 000 euros
- Concerner le budget d'investissement
- Ne pas générer de coût de fonctionnement supérieur à 5% par an du montant total de sa réalisation
- Ne pas comporter de rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Relever des compétences de la Ville de Caen

### 1.2 LA SELECTION DES PROJETS SOUMIS AU VOTE

- Première étape : L'étude de recevabilité des projets, du 4 septembre au 4 décembre 2021, afin de s'assurer que leur contenu s'inscrit bien dans les critères de la charte d'utilisation de la plateforme numérique.
- Seconde étape : La pré-étude de faisabilité technique, de novembre 2021 au 28 février 2022.  
Une fois passée l'étude de recevabilité, les 304 projets retenus ont été confiés à l'expertise technique des services.  
À ce stade, étant donné le volume conséquent des projets à examiner, les objectifs de cette pré-étude étaient de détecter d'éventuels obstacles à la réalisation du projet et d'en fournir un chiffrage estimatif.  
Les modalités précises et définitives de mise en œuvre seront définies plus tard, si le projet remporte le vote.  
A ce stade, 37 projets similaires ont été fusionnés.
- Troisième étape : La présentation en conseil de quartier, du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2022.  
Les 12 conseils de quartiers votent pour le projet préféré de leur quartier.  
Les projets « coup de cœur » seront identifiés sur la plateforme.

### 1.3 RAPPEL DES MODALITES DU VOTE

Tous les Caennais ainsi que toutes les personnes ayant une activité professionnelle ou associative au sein de la vie caennaise peuvent voter (avec autorisation parentale pour les mineurs).

Le vote se déroule du 1er mars 2022 à 00H01 au 31 mars 2022 à 23H59 sur le site « Je participe à Caen ! » - <https://jeparticipe.Caen.fr/>

Pour les usagers éloignés du numérique, les 4 Pôles de Vie de Quartiers pourront aider au vote en ligne.

Les citoyens (avec autorisation parentale pour les mineurs) doivent s'inscrire sur la plateforme pour pouvoir voter. Ils ne peuvent voter qu'une seule fois par projet mais pour le nombre de projets qu'ils souhaitent.

Ils peuvent également émettre un avis sous forme de commentaire sur les projets.

La liste des projets lauréats sera publiée dès le 8 avril 2022 sur le site « Je participe à Caen ! » - <https://jeparticipe.Caen.fr/>

#### **1.4 MODALITES DE DESIGNATION DES PROJETS LAUREATS**

Le total des voix est établi par addition des voix numériques.

Pour garantir une équité à l'échelle de la Ville, le projet de chacun des 12 quartiers caennais qui arrive en tête est retenu.

Les projets suivants sont retenus sans critère territorial dans la limite du montant restant des 2 millions d'euros par an.

Si un projet fait dépasser ce plafond, il n'est pas retenu. C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui est pris en compte (toujours dans la limite des 2 millions d'€).

#### **1.5 REALISATION DES PROJETS LAUREATS**

Une fois le projet retenu, celui-ci devient un projet à part entière du budget participatif. Ce projet est désormais inscrit dans le programme d'investissement de la Ville.

Les initiateurs des projets retenus sont invités à intégrer le conseil de quartiers concerné pour co-construire le projet aux côtés de la Ville. Ils peuvent toutefois décider de ne pas intégrer le conseil de quartiers. En tant que porteurs de projet, ils sont cependant associés à chacune des étapes de réalisation des projets au même titre que le conseil de quartiers.

Les projets lauréats sont réalisés durant le mandat, notamment si des études sont nécessaires.

Les réalisations peuvent faire l'objet d'actions de communication : inauguration, présentation dans les médias. Une signalétique (plaque, pochoir...) est apposée sur l'équipement pour informer de sa mise en œuvre dans le cadre du budget participatif.

## **2 – CHOIX DU PROJET COUP DE CŒUR DES CONSEILS DE QUARTIER VENOIX BEAULIEU**

Le projet coup de cœur des conseillers de quartier Venoux Beaulieu est :

- **Le réaménagement du square Yvonne Guégan** (majorité à 8 votes)

## **3 – PROJET INTER-QUARTIERS**

Il est proposé l'organisation d'un concours de cuisine entre quartiers, 12 concours maximum, 1 par quartier, et une finale lors de Novembre Gourmand.

1 thème à chaque fois (cuisines du monde / verrines apéritives / desserts...) choisi par son conseil de quartier.

10 candidats maximum (soit conseiller de quartiers, soit habitant du quartier) par concours / par quartier.

Un jury composé de 7 personnes maximum co-présidé par Mme SIMONNET et les conseillers municipaux délégués des quartiers concernés.

Le candidat ayant gagné le plus de points, participera à la finale organisée lors de Novembre Gourmand.

Il affrontera les vainqueurs des concours des autres quartiers.

---

#### **4 – LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

---

Prochaine Assemblée Générale des conseils de quartiers présidée par Monsieur le Maire le :

**Samedi 7 mai 2022 à l'Hôtel de Ville de Caen**

---